

Etude des insectes de la Directive Habitat sur le site Natura 2000 de l'étang du Curnic (Guissény, Finistère).

Fouillet Philippe – Novembre 2005

Problématique générale

La zone Natura 2000 du marais du Curnic contient deux populations d'insectes protégés inscrits sur les listes de la Directive Habitats : la libellule Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Papillon diurne Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Les populations de ces espèces ont fait l'objet, il y a quelques années, de premières analyses (FOUILLET, 2001) mais les évolutions de ces populations, depuis cette période, sont peu connues et une réactualisation est nécessaire afin d'adapter, le plus finement possible, les mesures de gestions du site aux évolutions actuelles et prévisibles des populations.

L'étude présentée ici fera l'objet d'un rapport détaillé présentant toutes les observations de terrain et détaillant les diverses mesures de gestion favorables au maintien optimal des populations. Le texte présenté ici résume les prospections de terrain effectuées en 2005 ainsi que les mesures de gestion particulières qui pourront être prises en compte pour la préservation des populations.

Etude de la population d'Agrion de Mercure

L'étude de ces petites libellules correspond essentiellement à l'observation des adultes en activité au niveau des cours d'eau du site. Les larves aquatiques, vivant dans les massifs de plantes aquatiques, et très semblables à celles d'autres espèces voisines, sont, par contre, bien plus difficile à étudier et à prendre en compte directement sans risque de destruction (pas d'analyse des populations larvaires au cours de cette étude).

L'étude a impliqué le parcourt de l'ensemble du réseau hydrographique susceptible de contenir des individus d'Agrion de Mercure. Tous les individus adultes observés sont pris en compte (localisation et nombres), en particulier il a été recherché la présence de couples reproducteurs : couples en vol en tandem ou couples posés dans lequel la femelle pond, tenue par le mâle, sur les plantes aquatiques (insertion des oeufs dans les tissus végétaux des plantes flottantes ou immergées). Les observations sont effectuées à diverses dates du printemps (cette libellule étant essentiellement active de mai à fin juillet) : 27 mai, 07 juin et 08 juillet. Les comptages ne permettent pas d'évaluer la taille réelle de la population en place car pendant la période d'émergence (mai à juillet) les individus se renouvellent assez vite (ils ne vivent vraisemblablement que quelques semaines) et donc les données obtenues permettent essentiellement de cartographier les zones occupées (et les zones de reproduction) et de mesurer des pics d'abondances ponctuels.

Globalement, il a été observé assez peu d'individus sur les cours d'eau du site (quelques dizaines d'individus). Les observations montrent que, l'Agrion de Mercure est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique bordant le marais (roselières, friches et pâtures humides) situé à l'est du site (à l'ouest de la route nord-sud menant à Toullouarn). Cependant le réseau correspond à des cours d'eau de natures différentes : les plus larges (2 - 3 mètres : en bordure de la route menant à Toullouarn et le long du centre hippique) sont des ruisseaux permanents qui peuvent assurer la survie des pontes et des larves (qui ne peuvent survivre à une exondation estivale prolongée). Les ruisselets annexes (moins d'un mètre de large) qui bordent les pâtures et la périphérie des friches tourbeuses (bordure de la parcelle tourbeuse colonisée par le damier de la succise) sont apparemment attractifs en juin

(présences d'individus) mais s'assèchent en cours d'été et donc les pontes déposées sur ces zones ne peuvent se développer).

La survie de la population dépend donc complètement des cours d'eau les plus larges du site, en particulier celui suivant la route. Les observations sur cette zone montrent que l'Agrion de Mercure n'occupe pas la totalité du cours et se localise au niveau des zones les plus favorables c'est à dire celles où les callitriches et les zones d'eau courante libre dominant. Les zones colonisées par une végétation semi-aquatique envahissante ou recouvertes par diverses plantes flottantes (lentilles d'eau ou fougères Azolla) sont, par contre très peu fréquentées par l'espèce.

La bonne conservation de l'espèce sur le site implique donc une régénération régulière (curage) des secteurs les plus végétalisés du cours d'eau. Ces curages doivent se focaliser sur les zones les plus végétalisées et ne doivent concerner que des secteurs d'une quinzaine à une vingtaine de mètres de longueur, de plus il suffirait de n'intervenir, chaque année, que sur 2 ou 3 des zones les plus végétalisées pour maintenir vraisemblablement des surfaces suffisantes d'habitats favorables à l'espèce.

Etude de la population de Damier de la succise.

Cette espèce est étudiée au cours de deux périodes distinctes : les adultes sont recherchés en fin du mois de mai et en début juin (période d'émergence). Les colonies de chenilles sont recherchées et décomptées en fin d'été (septembre), période où elles sont bien visibles dans la végétation assez haute. Pour les adultes, et comme pour l'Agrion de Mercure, les comptages ne permettent pas d'évaluer de manière fiable la taille réelle de la population (il serait nécessaire, pour cela, d'effectuer des opérations journalières de capture, marquage et recapture). Les observations permettent donc essentiellement une cartographie générale de la dispersion de l'espèce sur le site et la localisation des zones où se concentrent les individus reproducteurs (zones avec pics ponctuels de densité). Les adultes ont été étudiés le 27 mai et le 07 juin (journées ensoleillées avec un vent modéré).

Par contre, la recherche et la cartographie des colonies de chenilles permettent un comptage assez précis de la population en place (en général la majorité des colonies de chenilles est bien visible en fin d'été, seules certaines, petites et cachées dans une végétation plus touffue, peuvent échappées au dénombrement). La corrélation entre les zones d'évolution des adultes et les secteurs de présence des colonies permet, de plus, d'analyser plus finement les modalités d'utilisation du milieu par l'espèce. Les colonies ont été dénombrées le 21 septembre 2005.

Les observations du printemps 2005 permettent de constater que les individus (assez peu nombreux) colonisent les parcelles déjà connues comme zone de reproduction : parcelle AH 12 en friche (non fauchée depuis plusieurs années) et parcelle AI 7 pâturée en période estivale. Les individus sont aussi présents dans les zones périphériques à ces deux parcelles, dans des secteurs où il n'y a pas de succise (parcelle en friche plus au sud, en bordure du marais et parcelle pâturée à l'est des précédentes) mais où les ressources nutritives (fleurs diverses) sont assez nombreuses. Les adultes circulent donc sur une zone assez large incluant les deux zones de reproduction.

Les comptages de nid de chenilles ont été assez décevant. Sur les deux parcelles de reproduction peu de nids ont été répertoriés. La parcelle AH 12 en friche contient quelques nids dispersés sur toute sa surface, mais certains semblent ne contenir que quelques chenilles mortes (de cause inconnue) et les zones de végétation les plus denses semblent non colonisées (la zone n'ayant pas été fauchée depuis plusieurs années). Au niveau de la parcelle AI 7, le nombre de nid visible est aussi très réduit sur un milieu prairial très ouvert (après pâturage estival). Il est possible que les nids présents sur cette zone aient été détruits par le pâturage car les succises de cette zone présentes des grandes feuilles toutes coupées à la base, pratiquement aucune fleur et les seules feuilles bien développées sont

apparemment de croissance récente et de petite taille (les bovins ayant brouté les feuilles estivales et peut-être les nids en même temps).

Ces diverses observations impliquent la mise en place rapide de mesure de gestion beaucoup plus favorable au Damier de la succise dans les années à venir. Il est indispensable de reprendre les fauches partielles de la parcelle AH 12 (fauche annuelle d'un tiers de la zone en commençant par un secteur de végétation haute où les succises sont étouffées par les autres plantes). Il est aussi important, au niveau de la parcelle AI 7, d'éviter (en 2006) un pâturage estival sur les zones les plus riches en succise (par des exclos autour des zones les plus riches ou en excluant simplement tout pâturage sur cette parcelle en 2006). La poursuite des suivis (en 2006 et après) est aussi indispensable pour vérifier l'efficacité de ces diverses mesures.

Fouillet P, 2001. La libellule Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le papillon diurne Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 du Curnic (Guissény, Finistère) : évolutions des populations entre 1997 et 2000 et propositions de gestion écologique des sites habités. Étude pour la **commune de Guissény** et la **DIREN Bretagne** ; 15 pages.